

LOGO

Club

|  |
| --- |
| **PROCEDURE DE DEBUT ET DE FIN D’ENTRAINEMENT** |

**RESPONSABILITE DU CLUB**

L’association sportive est responsable des accidents dont ses adhérents mineurs pourraient être victimes pendant le temps où ils sont sous sa surveillance. Elle ne peut donc pas, en principe, être tenue responsable des accidents survenus en-dehors des heures d’entrainement et de compétition.

Les règles relatives aux horaires des entraînements et la conduite du club en cas d’absence des parents sont être prévues par le règlement intérieur du club, remis aux parents en début de saison.

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) en-dehors des horaires d’entraînement et de compétition et sont ainsi tenus d’attendre l’arrivée de l’éducateur et de s’assurer de venir chercher leurs enfants à l’heure exacte et au lieu indiqués.

**DEBUT D’ENTRAINEMENT**

Les enfants sont rassemblés au point de rassemblement prévu avant le début de l’entraînement.

Nous faisons l’appel à chaque séance à l’aide de feuille de chaque groupe.

Nous nous assurons que les enfants n’ont pas de bijoux, les cheveux attachées si besoin, une tenue adaptée et une bouteille d’eau.

Si un enfant veut aller au toilettes, il doit être accompagné.

**FIN D’ENTRAINEMENT**

Nous faisons un bilan de séance et donnons les informations sur les événements à venir lorsque nous en avons à leur communiquer (ou aux parents).

Nous nous assurons que les enfants ont leur accompagnant désigné avant leur départ. Aucun adhérent mineur ne doit quitter, seul, le lieu d’entrainement ou de compétition si le présentant légal n’a pas signé d’autorisation.

Chacun est tenu de se dire « Au revoir ».